



**Grâce à l'AI, je peux  
aller à l'école en fauteuil  
roulant.**

---

**OUI** au financement additionnel de l'**AI**  
le 27 septembre 2009

---

# L'AI doit retrouver son équilibre : c'est notre intérêt à tous

## Sûre

N'importe qui peut être touché par un handicap – à la suite d'une maladie ou d'un accident. Le handicap a des répercussions sur la santé, tout comme des conséquences sociales et financières : une situation difficile à surmonter. L'AI nous donne à tous la certitude de recevoir de l'aide en cas de besoin.

L'AI aide les personnes handicapées à trouver un emploi et finance aussi formation, reclassement et moyens auxiliaires. Dans les situations les plus graves, elle octroie des rentes.

## Solide

Nos institutions sociales protègent les personnes handicapées et leur famille. Elles contribuent ainsi à la réussite économique de la Suisse. Ce rôle des institutions sociales est particulièrement important lorsque la situation économique est difficile.

Le but ultime de l'AI est de permettre aux personnes handicapées de mener une vie autonome : l'assurance les aide à conserver leur emploi ou à en trouver un autre.



**L'AI me permet de travailler jusqu'à la retraite malgré mon handicap de la vue.**



**Je fais une formation de praticien en industrie, avec l'aide de l'AI.**

## Sociale

Avec la 5<sup>e</sup> révision de l'AI, les personnes handicapées ont amplement contribué à l'assainissement de l'AI. On leur a promis que l'assurance retrouverait son équilibre grâce à des recettes supplémentaires. Il est temps d'honorer cette promesse. L'AI et l'AVS doivent à nouveau reposer sur une base solide : ainsi nous serons sûrs de pouvoir tous compter sur ces assurances sociales.



**Grâce à l'AI, je peux continuer à travailler à la ferme.**

# Oui à l'AI – c'est le moment ou jamais !

Aujourd'hui, les dettes de l'AI auprès du fonds de compensation AVS s'élèvent à 13 milliards de francs. Depuis 2007, les dépenses courantes de l'AI diminuent – mais les dettes continuent à s'accumuler. Elles menacent l'avenir de l'AI et de l'AVS. Les abus sont résolument combattus et coûtent en fait moins de 40 millions de francs, alors que le déficit annuel se monte à 1,4 milliards de francs.

## Pourquoi l'AI est-elle endettée ?

- Depuis 14 ans, le taux de cotisation servant à financer l'AI n'a pas changé, bien que les coûts de la santé aient augmenté en flèche.
- Pour l'AI comme pour l'assurance-maladie, les progrès de la médecine entraînent une augmentation des coûts.
- Le monde du travail se fait de plus en plus exigeant : il devient toujours plus difficile d'y intégrer les personnes handicapées.

## Il ne faut pas que les dettes de l'AI continuent à augmenter

Le financement additionnel temporaire de l'AI prévoit aussi que la Confédération assume les intérêts de la dette : un OUI au projet permet de stopper l'augmentation des dettes. Ce qui donne au Conseil fédéral et au Parlement le temps de préparer un plan d'assainissement efficace et durable pour l'AI.

## Il faut honorer la promesse faite lors de la 5<sup>e</sup> révision de l'AI

Avec la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> révision de l'AI, les personnes handicapées doivent passer à la caisse en contribuant largement aux économies. Pourtant, elles ne sont nullement responsables du déficit et ne peuvent pas non plus assainir l'AI ni réduire les dettes accumulées au fil des ans. C'est pourquoi le Parlement a, à une large majorité, approuvé le financement additionnel de l'AI.

## Comment assainir l'AI

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sera relevée pendant sept ans au bénéfice de l'AI. Cette hausse génère des recettes de 1,1 milliard de francs par an. Pendant la même période, les intérêts de la dette sont payés par la Confédération. Celle-ci crée en outre un fonds de compensation spécial pour l'AI, afin que l'AVS ne serve plus de béquille à l'assurance-invalidité. La hausse de la TVA est limitée à sept ans. Ensuite, les anciens taux de TVA seront de nouveau en vigueur.

## Les nouveaux taux de TVA du 1.1.2011 au 31.12.2017 :

- Taux normal : 8 pour cent au lieu de 7,6 pour cent
- Taux réduit : 2,5 pour cent au lieu de 2,4 pour cent (pour les produits alimentaires)
- Taux spécial pour les prestations d'hébergement : 3,8 pour cent au lieu de 3,6 pour cent

## Le financement additionnel : un impact social acceptable

Personne n'accepte une hausse de la TVA de gaité de cœur. Mais l'AI a absolument besoin de recettes supplémentaires – à plus forte raison en période de crise. Ce sont des coûts supportables : pour un ménage d'une personne disposant d'un revenu inférieur ou égal à 4'600 francs, ils atteindront 7.10 francs par mois.

**En disant oui au financement additionnel de l'AI, nous voulons**

- ... stopper l'endettement de l'AI,
- ... faire progresser l'assainissement de l'AI,
- ... maintenir le niveau des prestations de l'AI,
- ... assurer l'avenir de l'AVS,
- ... tenir la promesse donnée lors de la 5<sup>e</sup> révision.



**Jamais je n'aurais pensé que je deviendrais invalide.**

**L'association « pro AI »**

**Plus de 55 organismes sont membres de l'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé « pro AI ».**

**Tous disent « Oui au financement additionnel de l'AI ».**

**Dans leur grande majorité, les partis politiques ainsi que les organisations économiques, les syndicats et organisations professionnelles sont également favorables au financement additionnel de l'AI.**

**Contact**

Secrétariat Oui au financement additionnel de l'AI

Christine Häsler

c/o Procap

Froburgstrasse 4

4601 Olten

Téléphone +41 (0)62 206 88 88

info@proai.ch

**www.proai.ch**

**Dons**

CCP : 40-606060-2